

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux de la Charente Maritime

à

Mesdames, Messieurs les Enseignants spécialisés
Des Réseaux d'aides aux élèves en difficulté
S/c des Directeurs d'école
S/c des Inspecteurs de l'Education nationale

La Rochelle, le vendredi 28 novembre 2008

Affaire suivie par
Jean-Louis RIPOCHE

Objet : évolution des Réseaux d'aide

Téléphone
05 46 51 68 45

Télécopie
05 46 51 68 99

Courriel
jean-louis.ripoche@ac-poitiers.fr

L'Ecole primaire est aujourd'hui engagée dans une évolution majeure dont l'objectif premier est une réduction conséquente de l'échec scolaire. Cette transformation concerne notamment les dispositifs de prise en charge des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. En particulier, deux nouvelles modalités ont été mises en place : l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau. D'autre part, un plan national de formation au traitement de la difficulté scolaire est prévu pour les professeurs d'école.

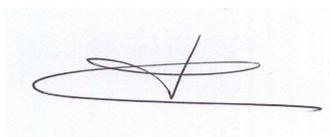
Dans cette perspective, le projet de loi de finance prévoit qu'à la rentrée 2009, 3 000 des 11 000 postes d'enseignants spécialisés (option E & G) des Rased seront implantés dans les écoles. L'action des 8 000 maîtres de Rased sera alors redéfinie, en particulier vers les difficultés comportementales et psychologiques. De plus, un plan national de formation des enseignants au traitement de la difficulté scolaire est prévu pour les professeurs des écoles.

Dans notre département, les personnes touchées par ces mesures de carte scolaire seront reçues individuellement par leur institution et leur situation personnelle sera prise en compte pour leur réaffectation. Des postes d'enseignant leur seront proposés dans des écoles de leur circonscription où leur compétence continuera à être reconnue, notamment à travers son régime indemnitaire. Par ailleurs, des volontaires pourront s'orienter vers des postes relevant des options D et F non pourvus par des personnels spécialisés¹. Il leur sera proposé, durant l'année 2009-2010, un dispositif de formation complémentaire qui leur permettra d'acquérir les CAPA-SH correspondant (option D ou F). La liste de ces offres, par circonscription, vous sera transmise avant les congés d'hiver.

Soucieux de la réussite de tous les élèves et de la reconnaissance de toutes les compétences, soyez assurés de ma volonté d'écoute et de prise en compte de chaque situation individuelle.



Adresse postale
Cité administrative Duperré
Place des Cordeliers
BP 508
17021 La Rochelle Cedex 1



Gérard PRODHOMME

¹ CLIS, classe médicalisée, UPI, EGPA ou établissement spécialisé